



# SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

---

N°145 du 4 novembre 2008

## SOMMAIRE

- Compte rendu du CA du CNRS séance du 30 octobre 2008.  
D. Steinmetz élu SNTRS-CGT
  
- Rapport introductif à la commission exécutive du jeudi 23 octobre 2008

# Compte rendu du CA du CNRS séance du 30 octobre 2008.

D. Steinmetz élu SNTRS-CGT

## L'emploi

En début de séance, C.A. Arnaud, élu SGEN CFDT lit au nom des 4 élus la déclaration suivante :

*Le document proposé au Conseil d'Administration du 30 octobre 2008 pour la répartition de l'emploi chercheur dans la campagne 2009 acte la diminution de l'effectif global de l'emploi statutaire au CNRS. Ces restrictions budgétaires imposées ne vont pas dans le sens des besoins du développement de la recherche, ni de l'objectif de 3% du PIB.*

*L'emploi ITA se voit amputé brutalement de 105 postes, ce qui aura pour conséquence une perte de savoir-faire et des difficultés accrues pour les laboratoires. Nous y reviendrons au moment des discussions budgétaires.*

*La proposition de répartition des emplois chercheurs intègre 28 suppressions de postes, et elle développe le projet de chaires CNRS-Universités. Ces chaires sont des postes de Maîtres de Conférence recrutés à parité par l'université et l'organisme, placés en délégation et déchargés pour 2/3 de leur charge d'enseignement.*

*Du point de vue de l'emploi scientifique, ce sont 130 possibilités de moins pour les jeunes chercheurs. Pour le CNRS, ce sont 90 emplois de chercheurs qui sont perdus, remplacés par autant de Maîtres de Conférence désignés par leur université sans création de postes supplémentaires pour les universités.*

*Ces dispositions sont inacceptables pour les personnels du CNRS. Le Conseil scientifique s'est prononcé contre le principe de ces chaires.*

*Nous proposons que le Conseil d'Administration CNRS adopte un projet d'ouverture de 390 postes au concours de recrutement de chargés de recherche. Nous demandons un vote du conseil d'administration sur cette proposition.*

Le débat sur les emplois chercheurs 2009 a eu lieu aux environs de 10 h après que le CA a reçu les représentants des manifestants rassemblés rue Michel Ange, à l'appel de l'intersyndicale et de SLR. Pour la campagne 2009, le CNRS table sur 352 retraites et 133 autres départs, soit 485 départs. . Le CNRS a décidé de supprimer 28 emplois chercheurs sur le total des 133 suppressions de postes imposées par le budget. Les 105 suppressions de postes ITA se feront dans les métiers d'accompagnement de la recherche : informatique, gestion, documentation dans les laboratoires et non pas dans les délégations ou au siège. Les 28 suppressions e postes chercheurs sont d'après l direction destinées à favoriser les promotions. Elle réserve également comme chaque année 40 postes pur les réintégrations. Reste donc 417 postes, dont 3 titularisations handicap. Elle fait le choix de recruter 90 chaires. Les conditions d'emplois de ces maîtres de conférences « placés sur chaire » sont maintenant connues : 1/3 de service d'enseignement, les 2/3 du salaire sont reversés par le CNRS à l'université. Il y aura 300 recrutements chercheurs, 15 accueils en détachement et 9 CDI haut niveau réservés au étrangers. La répartition par grandes disciplines est la suivante :

	Phys	PNHE	Math	STIC + SPI	SHS	SDV	SDE	SDU	Chimie	
Chaires	8	3	5	16	12	17	12	5	12	90
Postes	31	14	14	53	38	57	41	14	38	300
détachement	1	1		3	7		2	1		15
CDI	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9
handicap								1	2	3
Total	41	19	20	73	58	75	56	22	53	417
effectif	1243	508	363	1459	2064	2801	462	991	1662	11553
% de renouvellement	3,30%	3,74%	5,51%	5,00%	2,81%	2,68%	12,12%	2,22%	3,19%	3,61%

Les élus ont bataillé longuement pour faire passer un contre-vote sur une ouverture de concours à 390 postes de chercheurs, cad sans chaires. Ils ont argumenté sur le fait que les 90 chaires faisaient baisser d'autant le recrutement chercheur sans augmenter pour autant le recrutement des enseignants chercheurs, sur les difficultés

créées dans les labos par des MCF à deux vitesses. Ils ont également insisté longuement sur leur refus de voir baisser l'emploi dans sa globalité ITA et Chercheur, y compris au niveau adjoint technique. La présidente a refusé de faire voter sur la proposition des élus, elle n'a pas non plus fait voter sur l'arrêté tel qu'il était proposé, renvoyant le vote à un vote global sur la budget au mois de décembre. G. Bloch, représentant le ministère, a déclaré dans cette partie du CA : le budget est largement en croissance, je suis surpris de la frilosité de certains. *Note : Comprenez par "certains" les syndicats et les personnels. Le débat sur le budget et sur les postes ITA et chercheurs a été difficile, il le sera aussi le 27 novembre.*

Les élus ont fait passer une motion écrite demandant l'ouverture de 390 postes au concours chercheurs 2009, qui a été signée par 6 administrateurs : les 4 élus et les deux nommés au titre de la FSU et de la CGT.

Parmi les autres points à l'ordre du jour :

### **Décision budgétaire modificative.**

Cette 2<sup>ème</sup> DBM de l'année tient compte de quelques ajustements en recettes et en dépenses. La rémunération des personnels contractuels sur contrat continue de monter, Le débat a porté notamment sur la réserve de précaution de la LOLF pour 2008 et 2009. L'avenir des crédits mis en réserve en 2008 ne sera décidé que lorsque l'évolution de la masse salariale 2008 sera connue avec exactitude. Le versement de la GIPA (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat) se fera en novembre, concernera 4000 agents (dont l'indice est bloqué depuis 4 ans) et coûtera 5 millions d'euros. Pour 2009, la direction ne sait pas si le CNRS se fera appliquer la réserve prévue pour l'ensemble des ministères (soit 0,5% de la masse salariale et 6% des dépenses hors salaire) ou pourra comme en 2008 bénéficier de mesures de gel ramenées à la moitié du gel moyen. Gilles Bloch précise que cela sera débattu au parlement. D. Steinmetz intervient pour demander une information sur les placements financiers des RTRA. Ont-ils pris un risque financier qui pourrait nuire à leur activité ? la DBM a été adoptée.

### **La réforme du CNRS.**

Aucun document n'avait été mis à la disposition des administrateurs. Catherine Bréchnignac a présenté sa conception de la politique du centre. Les universités sont au cœur de la recherche. Elles sont maintenant autonomes. Le centre passera des contrats avec les universités avec lesquelles il aura une politique commune. Les labos seront communs (UMR) avec un gestionnaire unique. Mais chacun gèrera ses personnels. Pour que le CNRS confie sa gestion à l'hébergeur, celui-ci devra respecter un cahier des charges et sa capacité de gestion sera vérifiée par un cabinet d'audit. Avec les petites universités, il y aura des niches et des labos clés qui seront mis en réseau. Les départements deviendront 9 instituts, qui auront une fonction d'agence de plus en plus importante. Le CNRS listera les missions nationales possibles pour ces instituts, mais ce sera le gouvernement qui choisira. Elle réprécise que ce seront des instituts du CNRS, elle n'a pas parlé d'instituts nationaux. Pour elle il y a des difficultés pour deux instituts STII (qui peut se réduire au génie logiciel) et les sciences de la vie. Patrick Monfort (SNCS) rappelle qu'il y a beaucoup d'incertitudes sur les instituts et que le CNRS n'est plus maître de grand-chose. Le milieu est inquiet : où en est le contrat d'objectifs et de moyens ? C. Bréchnignac répond qu'il risque d'être reporté en 2009, mais qu'elle veut que la CA se prononce dès le 27 novembre sur les instituts.

Pour J.J. Lehmann, la délégation de responsabilité aux instituts doit s'accompagner d'une responsabilité forte du directeur général. Celui-ci doit avoir un outil de prospective stratégique, gérer les ressources humaines.

M. Fontanille (représentant de la CPU) demande quelle marge sera donnée aux instituts dans la négociation avec les universités. Réponse de C Bréchnignac : la DPA (direction des partenariats dirigée par Maurice Gross) n'a qu'un rôle d'aide à la décision, elle ne doit pas être le porte parole du CNRS. Il y aura délégation à un directeur d'institut pour négocier. M. Fontanille veut une concertation avec la commission permanente de la CPU avant les discussions avec les universités, il pose la question de l'équilibre opérateur et agence de moyens.

Resplandy-Bernard répond que 50% des unités seront en délégation de gestion en 2013.

*Note : le rôle de la DPA semble remis à la place de simple conseil et non plus de décideur par la présidente. Affaire à suivre, car pour la vague C, la DPA s'est largement substituée aux directions scientifiques dans les négociations avec les universités*

D. Steinmetz est intervenu en demandant à ce qu'il n'y ait pas de multiplication des labels : les deux labels UPR et UMR suffisent, la délégation de gestion à l'université ne doit pas faire obligatoirement quitter le statut et le label d'UMR. Il critique également la différenciation qui va se créer entre les grandes universités et les plus petites, en soulignant qu'une partie du territoire, l'ouest, est oublié dans le plan campus.

C. Bréchnignac intervient en disant qu'il y aura des opérateurs de gestion et des opérateurs de stratégie, et Migus intervient sur le problème des labels en disant qu'il ne peut pas prédire la forme des associations à venir car il ne sait pas comment les universités autonomes vont se structurer.

*Note : il y a une évolution dans le discours, le terme de délabellisation n'a pas été utilisé pour les unités qui seront gérées par les universités. Est-ce que l'appellation UREC -unité de recherches conventionnées -restera ? Quelle sera la stabilité dans leur emploi des chercheurs et ITA dans ces unités gérées par les universités ? Quel impact sur la gestion des laboratoires et sur le travail de nos collègues administratifs ? Rien n'a été dit.*

Hetzel, le nouveau représentant de la DGES (direction des enseignements supérieurs du ministère) précise que le plan Campus n'est qu'une partie de l'aménagement du territoire et qu'à coté il y a aussi les contrats de plan Etat Région.

G. Bloch intervient également au titre du ministère pour dire que le CNRS représente le quart de la recherche et que le ministère est impliqué. Il est par ailleurs satisfait de l'avancement des groupes de travail sur les instituts ( *note : normal c'est le ministère qui les pilote*).

Par la suite, le débat est également revenu sur les instituts et sur les trois pôles interdisciplinaires qui regrouperont les instituts. C. Bréchnignac annonce que la création de ces 3 pôles permettra la nomination de 3 Directeurs Généraux Délégués.

*Note : quel seront le rôle et la place exactes de ces 3 directeurs délégués ? Remplacer les départements par 9 instituts et 3 pôles, ce sera de la bureaucratie supplémentaire !*

Le débat est ensuite passé sur le contrat objectif moyen, et les instituts, notamment en terme de calendrier. C. Bréchnignac rappelle que l'Elysée demande au CNRS d'être présent dans la réforme et que cela se fera au CA du 27 novembre. Sur le contrat objectif moyen, Resplandy-Bernard déclare que le forcing a été fait sur les objectifs et qu'il reste la partie organisationnelle. Pour Gilles Bloch, l'aspect organisationnel du contrat est essentiel. C. Bréchnignac revient sur le sujet, disant qu'on aura pas la vision complète au prochain CA mais qu'il faudra avancer sur un vote, car les gens vont devoir adhérer à la réforme sinon elle ne se fera pas.

***Note : prenons la présidente au mot. Tout ne se réglera peut être pas au CA du 27 novembre, mais les jalons sont posés pour que le 27 novembre le CA se prononce sur un projet que les personnels refusent. Sachons nous mobiliser le 27 novembre pour refuser à la fois les suppressions d'emplois ITA et Chercheurs, la baisse du budget, la transformation du CNRS en instituts et en agence de moyens.***

Autre point à l'ordre du jour. Le schéma directeur des systèmes d'information du CNRS 2009-2013. Ce schéma, cher au secrétaire général qui acte la prise en main par la société SAP de notre informatique de gestion a été approuvé par le conseil sauf 5 abstentions.

## Rapport introductif à la commission exécutive du jeudi 23 octobre 2008

### La crise

Dans le document d'orientation pour notre congrès, soumis au débat des sections, la crise financière a été abordée, mais en fonction des informations dont nous disposions au début du mois d'août. L'ampleur prise par cette crise financière dans ces dernières semaines, les dramatiques conséquences sur les économies des pays développés et plus encore sur celles des pays pauvres méritent que l'on y revienne. La crise actuelle est la crise la plus grave qu'a connue le système capitaliste. Par sa dimension mondiale, elle pourrait avoir des conséquences aussi dramatiques, que la crise de 1929. Elle ne se résume pas à une simple crise financière mais elle est bien structurelle dans sa nature même.

Après la crise de 1929, dont il ne faut pas oublier que le paroxysme a eu lieu en 1932 en terme de chômage et de ruine des économies, les grandes économies capitalistes ont pris un certain nombre de mesures destinées à éviter les conséquences dramatiques d'une nouvelle crise. Ce sont les accords de Bretton Woods en 1944, avec le choix du dollar comme référence monétaire internationale et sa parité sur l'or, et la création d'organismes mondiaux de régulation FMI et Banque mondiale. En 1976, la fin des accords de Bretton Woods marque le début d'une nouvelle phase du développement du capitalisme dans laquelle tous les principes de régulation sont peu à peu abandonnés. Les arrivées au pouvoir de M Thatcher, de R Reagan voient la mise en application des théories ultra libérales de l'école de Chicago. La règle devient la déréglementation. Car contrairement à ce qu'on essaie de nous faire croire, la liberté totale de circulation des capitaux n'est que la conséquence de choix politiques qui se sont appuyés sur des évolutions de la technologie, (dématérialisation et informatisation). Contrairement à la crise de 1987, aux crises de la dernière décennie qui étaient soit locales (Asie, Mexique, Russie) soit sectorielle (Internet 2001), la crise actuelle est bien une crise globale du système capitaliste

Le développement et le décloisonnement des marchés financiers, les innovations financières, la titrisation et la multiplication des produits financiers de plus en plus sophistiqués, toutes ces évolutions étaient censées conduire à une « allocation optimale des ressources », à un partage équilibré des risques. Un taux de croissance relativement élevé de l'économie mondiale, les faibles taux d'intérêt, l'abondance des liquidités étaient présentés comme autant de preuves de l'efficacité de la globalisation financière, autant de gages d'une croissance robuste et durable. On parlait même d'un « *nouveau paradigme des marchés financiers*. Et pourtant, l'insolvabilité d'une faible proportion des ménages américains a suffi pour ébranler l'édifice, conduisant l'économie américaine, et dans son sillage l'économie mondiale, au bord de la récession. En effet, au moment de l'éclatement de ce qu'on a appelé « crise des *subprimes* », l'encours des crédits hypothécaires accordés aux ménages américains à revenu modeste était de 34 milliards de dollars. C'était une goutte d'eau comparée à l'ampleur du marché financier américain d'une valeur d'environ 57 000 milliards de dollars. Comment une crise *a priori* limitée, a-t-elle pu s'étendre à l'ensemble du système financier avant sans doute de toucher l'économie réelle ?

Ainsi, le Fonds monétaire international (FMI) estime à 945 milliards de dollars le coût de la crise pour les institutions financières, américaines et autres ; cela représente l'équivalent du budget de l'État français, c'est dire l'ampleur des dégâts. La facture risque d'être plus lourde ; tous les marchés financiers occidentaux sont touchés. Les banques sont déstabilisées à des degrés divers. Les exemples les plus emblématiques sont ceux de Northern Rock - banque anglaise qui n'était pas impliquée directement dans les *subprimes* et qui, au bord de la faillite, a été nationalisée - de Bear Stearns, cinquième banque d'affaire américaine, rachetée à un prix bradé. Mais des fonds d'investissement sont aussi touchés, tel Carlyle, *hedge fund* américain qui a perdu 80 % de sa valeur. En France, on estime actuellement les pertes à plus de 12 milliards d'euros, 6 pour le Crédit Agricole, 2 pour la Société Générale, 1 pour la BNP

Il y aura des gagnants et des perdants. Parmi les gagnants, certaines banques mieux placées que d'autres. La BNP a racheté FORTIS et augmenté sensiblement le nombre de ses clients. Certains investisseurs pourront réaliser de juteuses opérations en rachetant des entreprises fragilisées par la baisse boursière. Parmi les

perdants, un million de ménages américains qui ont été expulsés de leur logement, et combien de ménages français qui seront victimes des emprunts à taux progressif ? Des millions de retraités qui vont voir la baisse de leur fonds de pension, les futurs chômeurs et tous ceux qui seront touchés par la baisse de l'activité économique. Pour mémoire, l'université de Cambridge a perdu 11 millions de livres, et les autres universités anglaises 77 million de livres, dans des placements dans les banques islandaises. Ceux qui vont perdre seront d'abord les salariés ;

Contrairement à ce veulent faire croire certains experts, cette crise n'est pas simplement une crise de liquidité. Elle ne résulte pas non plus d'un excès de crédits bancaires, comme le suggère certains. Cette crise a des racines plus profondes. L'inflation financière s'est alors nourrie des politiques antisociales et anti-salariales. La contrepartie de cette recherche de hauts taux de rentabilité est bien la déflation salariale : le travail et sa place dans le processus productif sont dévalorisés par une pression sur les salaires et les conditions de travail.

La pression permanente sur le monde du travail, la dévalorisation du travail avec ses conséquences néfastes (faiblesse de l'emploi et des salaires, dévalorisation des qualifications, développement de la précarité, insuffisance des investissements productifs) conduisent à une insuffisance chronique des débouchés, de la demande salariale. Dans de telles conditions, le capital a cherché une rentabilité supplémentaire dans les activités financières, ce qui a abouti à une financiarisation de l'activité économique.

Dans un contexte de développement des nouvelles technologies, la déréglementation et la libéralisation des marchés créent les conditions plus propices pour la mise en concurrence par le capital des systèmes socio-productifs à l'échelle du monde. Cette mise en concurrence, la mondialisation, accentue la déflation salariale, les pressions sur le monde du travail. Cela explique la baisse considérable de la part de la rémunération du travail (salaires et cotisations sociales) dans les richesses créées, dans la valeur ajoutée, phénomène qui s'observe dans tous les pays développés, avec plus ou moins d'acuité. En France, la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises a reculé de 8 points dans les années 1980 et cette injustice n'a jamais été corrigée.

Cette exigence de rentabilité a des conséquences directes sur la gestion des entreprises, surtout en termes d'emploi, de salaires et de conditions de travail. Les directions d'entreprises se fixent comme objectif premier d'atteindre un taux de rentabilité érigé en dogme ; ils ajustent ensuite masse salariale et investissements productifs en fonction de cette rentabilité exigée. L'annonce, début septembre, par Renault de suppression de milliers d'emplois est un exemple parmi d'autres de cette stratégie néfaste pour les travailleurs et pour l'économie.

C'est à l'aune de cette réalité qu'il faut comprendre la demande d'une régulation, formulée par exemple par Nicolas Sarkozy ou Mme Lagarde. **La régulation qu'ils demandent consiste à mieux préparer le terrain pour appliquer leurs politiques anti-salariales** : on ne peut pas prétendre lutter contre la crise financière et, en même temps, s'opposer, comme le font le président de la République et son gouvernement, aux droits des travailleurs, à la hausse des salaires, ou favoriser la mise en concurrence des salariés entre eux. Il en est de même en ce qui concerne la remise en cause de la retraite par répartition et l'encouragement de l'épargne sous toutes ses formes.

Cette crise si elle est d'abord bancaire et financière, est intimement liée aux évolutions de la sphère productive. **La conclusion est claire : pour résoudre la crise, il faut surtout agir au niveau de la sphère réelle ; il faut valoriser le travail et sa place dans la vie économique et sociale ; inversement, il faut dévaloriser le capital.** Autrement dit, il faut rompre avec la logique de déflation salariale qui constitue le soubassement de la politique gouvernementale et patronale

Le premier problème est celui des niveaux de rentabilité excessifs exigés pour le capital investi dans les activités productives. Une rentabilité à deux chiffres est intenable. L'alternative est simple : les choix stratégiques des entreprises sont-ils faits en fonction de la rentabilité exigée par les propriétaires et actionnaires, ce qui conduit à un partage des richesses au détriment des travailleurs et de l'investissement productif et au profit des actionnaires ? Ou bien, au contraire, ces choix sont-ils orientés vers plus d'investissements productifs, d'emplois qualifiés, une nouvelle dynamique salariale, qui entraînera une demande plus importante, et, en même temps,

améliorera le potentiel productif ?

Depuis vingt ans, les prélèvements financiers sur les entreprises (charges d'intérêt, dividendes versés aux actionnaires) augmentent fortement. En 2006, pour un euro investi, il y a eu pratiquement un euro de dividende versé aux actionnaires. Il en résulte un taux de croissance économique structurellement faible, avec ses cortèges de chômage, de sous-emploi et de précarité.

Le deuxième problème est celui des choix de politique économique. Les politiques économique, budgétaire, monétaire ont un impact sur les conditions générales de l'activité économique. Si la politique monétaire ne vise que la stabilité des prix, au détriment de l'emploi, de la croissance, comme c'est le cas actuellement avec la Banque centrale européenne (BCE), les choses ne peuvent changer qu'à la marge. L'indépendance tant vantée de la BCE par les libéraux cache en fait la dépendance de ses interventions aux intérêts des capitaux financiers. Nous nous devons de poser la problématique d'une politique économique cohérente à l'échelon européen. C'est un objectif clé de la Confédération européenne des syndicats (CES). La manifestation de Ljubljana en Slovénie, le 5 avril 2008, pour la défense du pouvoir d'achat des salariés, est sans doute la première intervention des salariés des 27 pays de l'Union européenne.

En matière budgétaire, il faut revoir tant les recettes que les dépenses. Une chose est claire : le déficit budgétaire et la dette publique peuvent servir de support au développement des marchés financiers. Les charges d'intérêt de la dette nourrissent les patrimoines financiers. Mais cela ne veut pas dire que la réduction du déficit doit devenir une fin en soi, comme c'est le cas avec le gouvernement. Par exemple, si l'on réduit l'impôt sur les plus riches, comme le fait le « paquet fiscal », il y aura moins de recettes, donc moins de dépenses utiles pour financer les infrastructures, le potentiel productif du pays ou les dépenses de santé, d'éducation, dépenses qui ont aussi une retombée économique.

La CGT a des propositions qu'elle doit continuer à travailler : régulation, contrôle, transparence des activités financières, création d'un pôle financier public, sélectivité du crédit en privilégiant l'emploi et l'investissement.

## La situation de la recherche

**Les premières analyses budgétaires.** La communication du ministère sur le budget est bien réglée. Tout va bien, les annonces de la ministre semblent mirifiques, mais elles sont vite démenties par une première analyse du projet de loi de finances. Le projet de loi de finances 2009, appelé bleu budgétaire, vient d'être publié. Pour ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche, il est pour l'essentiel contenu dans le document relatif à la MIRE (Mission interministérielle de la recherche et m'enseignement supérieur). L'examen de ce document permet de démystifier les effets d'annonce du ministère. On peut y repérer les évolutions de l'emploi et de la subvention d'état, appelée Subvention pour Charges de Service Public. On se rend compte également de la bombe à retardement du crédit impôt recherche.

L'essentiel de l'augmentation du budget des opérateurs (EPST) est dû à une nouvelle augmentation du taux de prélèvement des retraites. En effet, avec la LOLF, les cotisations retraites sont progressivement imputées au ministère et non plus globalisées pour l'ensemble du budget de l'Etat. Ainsi, par exemple le CNRS se voit affecté sur le site du ministère d'une augmentation de 112 millions d'euros, mais en fait 95 M€ vont de façon fictive aux retraites. La seule part nouvelle dans ce budget est la prise en compte dans le budget des établissements de l'augmentation programmée de la valeur du point d'indice en 2009 ( +0,5% au 1 juillet 2009 et +0,3% au 1 octobre 2009). Ceci correspond pour le CNRS à 14,5 M€, dont 3,5M€ toujours pour les retraites. Jusqu'à présent, les augmentations en cours d'année du point d'indice n'étaient pas compensées aux organismes, qui devaient procéder en fin d'année à des ponctions sur le fonctionnement pour payer les salaires.

L'emploi dans la recherche. La ministre avait annoncé 225 suppressions de postes d'ITA en catégorie C et 225 suppressions de bourse post doc. Rappelons que pour les universités ; les suppressions d'emplois concernent 225 postes d'IATOS en catégorie C et 225 allocations de recherche. Dans les bleus budgétaires, on note qu'il y aura en fait 267 suppressions de bourses post doc, sur un stock de 800. On aura bien la suppression de la totalité de ces bourses post doc ministérielles en 3 ans. Ces bourses seront supprimées dans les EPST, mais

aussi dans les EPIC : CEA, CNES, IFREMER, etc. Les suppressions de postes ITA sont indiquées ci-dessous pour les principaux EPST. Le document MIRES ne précise pas les suppressions de postes à l'INRETS et au LCPC. En dehors de l'INRIA qui bénéficiera de 35 créations de postes (le détail des catégories n'est pas donné) ; tous les EPST perdront des emplois.

	Suppression postes ITA	Suppression postes POST DOC	Création postes
CNRS	133	158	
INSERM	24	33	
INRA	46	38	
INRIA			35
CEMAGREF	7	6	
IRD	8	3	

Mais, les EPST pourront définir leur propre politique d'emploi. Ainsi, le CNRS a décidé pur arriver à un total de 133 suppression d'emplois, de supprimer 105 postes ITA et 28 postes chercheurs.

Pour l'ensemble des EPST une enveloppe de 6,6 M€ pour les améliorations catégorielles n'est pas encore répartie. En moyenne pour les 44000 chercheurs et ITA, cela représentera 150 € par personne et par an. Ce n'est pas folichon !

Pour l'ensemble de la recherche, on est loin de la hausse moyenne de 3,8% annoncée par le ministère. Comme le régime de TVA a changé en 2008, il faut être spécialiste de la fiscalité publique pour se dépêtrer de chiffres qui varient d'un paragraphe à l'autre. Il faudra attendre les budgets des établissements pour savoir si les budgets stagent ou s'ils baissent par rapport à l'inflation, qui devrait voisiner 3,2% en 2008 selon l'INSEE.

Mais, une autre manière de regarder le budget 2009, c'est l'analyse des tableaux de répartition des crédits de paiement ventilés par action. Il y a 14 actions qui couvrent les différentes disciplines. Pour tout le programme 172 (recherche pluridisciplinaire, cad la quasi-totalité des EPST + le CEA civil etc), la somme de ces CP étaient de 4982 M€ en 2008, ils passent à 5056 M€ en 2009, soit une hausse de 74 M€ correspondant à 1,48 %. Ces chiffres incluent les salaires, plus le fonctionnement de labos ainsi que l'ANR. Mais ils ne semblent pas inclure les prélèvements pour les retraites. Parions que les labos se serreront la ceinture en 2009.

Le boum du crédit d'impôt. Les nouvelles modalités du calcul du CIR font que celui-ci est devenu pour les entreprises une vraie subvention plutôt qu'une incitation à augmenter l'effort de recherche. En 2 ans, de 2006 à 2008, les créances que les entreprises accumulent au titre du CIR sont passées de 1,6 à 3,5 milliards d'euros. Comme le remboursement du CIR peut s'étaler sur le temps, la charge pour le budget sera de 2 milliards en 2009 et passera à 4,15 milliards en 2012, soit presque ce que verse l'Etat à l'ensemble des EPST.

**Le chantier des améliorations de carrières.** La ministre a présenté à la presse le lundi 19 octobre ses propositions en matière d'amélioration de carrière. Elle ne s'intéresse pas beaucoup au dialogue social, car ce n'est que ce jeudi qu'elle les présentera aux organisations syndicales. Dans l'ensemble des recommandations des rapports Schwartz et Hoffmann, elle ne retient que quelques propositions de revalorisations pour les enseignants chercheurs, surtout pour la reconnaissance des débuts de carrière et met en place une politique massive de primes.

**Développer les luttes.** Les attaques contre les EPST et notamment contre le CNRS se sont poursuivies cet été. Le SNTRS a été reçu par Migus début septembre. Celui-ci a clairement annoncé la transformation rapide du CNRS en agence de moyens. Plus de la moitié des laboratoires seront délabellisés d'ici 2013. Le syndicat a rapidement pris position pour dénoncer publiquement cette politique. Nous avons voulu profiter du conseil scientifique pour organiser un rassemblement de protestation. Cela n'a pas été facile. Il a fallu convaincre les autres syndicats, notamment le SNCS. Ce dernier voulait privilégier des initiatives des élus et notamment des conseils scientifiques de départements. Le principe de l'action a été toutefois décidé de façon intersyndicale. EN

plus du rassemblement parisien, il y a eu des initiatives en province ; Montpellier, Marseille, Toulouse, Strasbourg etc. Entre temps, l'initiative des présidents de CSD s'est traduite par une lettre ouverte, dénonçant la politique de la direction et notamment celle mise en place par la DPA (Direction des Partenariats). De nouvelles actions se profilent : le CA du 30 octobre, le rassemblement à l'occasion du vote du budget le 3 novembre, la pétition intersyndicale sur les carrières, l'initiative de boycott de l'AERES et l'ANR lancée par SLR, et enfin le CA du CNRS du 27 novembre qui doit être décisif pour l'avenir de cet organisme.

**Préparer le congrès et réfléchir à la stratégie.** Nous sommes à un peu plus d'un mois de notre congrès. Il faut en profiter pour réunir les sections et assurer la vie démocratique du SNTRS. Pensons également à renouveler notre direction et à la rajeunir en faisant monter de nouveaux camarades à la CE. Nous devons profiter de cette période pour réfléchir à notre stratégie syndicale. Si une partie du milieu est fataliste, il existe aussi dans le milieu une demande d'actions fortes. Il y a besoin de mobiliser. Mais tout cela passe aussi par la nécessité de mieux structurer le syndicat et de le développer.

#### **Consultation de la CE du SNTRS en prévision de la CNF :**

Question à la CE :

La CE du SNTRS est elle d'accord pour augmenter le % de la FERC (au détriment du SNTRS) :

Réponse par vote : (Sur 19 participants)

Pour : 0

Contre : 13

Abstention : 6

Autres questions :

Quels sont les membres de la CE candidats pour porter le vote du SNTRS ?

1 seul candidat : Mamadou

La CE mandate le BN pour pourvoir à la représentation du SNTRS dans la CNF.

Voté à l'unanimité.